

▀ **330 facilitateurs de la clause sociale** employés par 275 structures (PLIE, Maisons de l'Emploi, collectivités) dont 149 ont participé à la consolidation nationale des résultats « clauses sociales 2013 ».

▀ **7,7 millions d'heures d'insertion** réalisées par ces 149 structures (près de 52 000 heures par structure)

- pour 29 441 contrats de travail (200 par structure)
- et 19 399 participants (400 heures par participant)

▀ **Les principaux maîtres d'ouvrage :**

- Communes et EPCI : 41 %
- Bailleurs sociaux : 23 %
- Etablissements publics et privés : 19 %
- l'Etat : 7 %
- Conseils Généraux : 3 %
- Conseils Régionaux : 3 %

▀ **Les principales caractéristiques des marchés**

74 % moins de 100 000 euros	76 % article 14
70 % marchés de travaux	11 % article 14 + 53
14 % nettoyage et espaces verts	9.5 % gestion des déchets, assainissement

▀ **Les entreprises**

- 46 % des entreprises adjudicataires ont 50 salariés ou moins.

▀ **Les participants**

- Femmes 14 %
- Hommes 86 %
- DELD 38 %
- Jeunes de moins de 26 ans 34 %
- Bénéficiaires de minima sociaux 25 %
- Niveau V et infra : 88 %

Les prescripteurs principaux

SIAE 26 %	Mission locale 15 %
Pôle emploi 16 %	PLIE 14 %

Les contrats de travail

CTTI et CDDI 51 %	CDI, CDD, Alternance 20 %
CTT 21 %	CUI/CAE 7 %

18 mois après le premier contrat lié à la clause sociale :

Sur 100 participants dont la situation est connue et qui sont restés sur le territoire de la Maison de l'Emploi ou du PLIE (soit 76 % des participants)

- 73 sont à l'emploi ou en formation,
- 18 sont demandeurs d'emploi.

les entreprises attributaires des marchés

Les entreprises attributaires sont les entreprises adjudicataires des marchés. Elles peuvent embaucher directement les participants, avoir recours à la sous-traitance ou à la mise à disposition de personnel pour réaliser leurs clauses sociales.

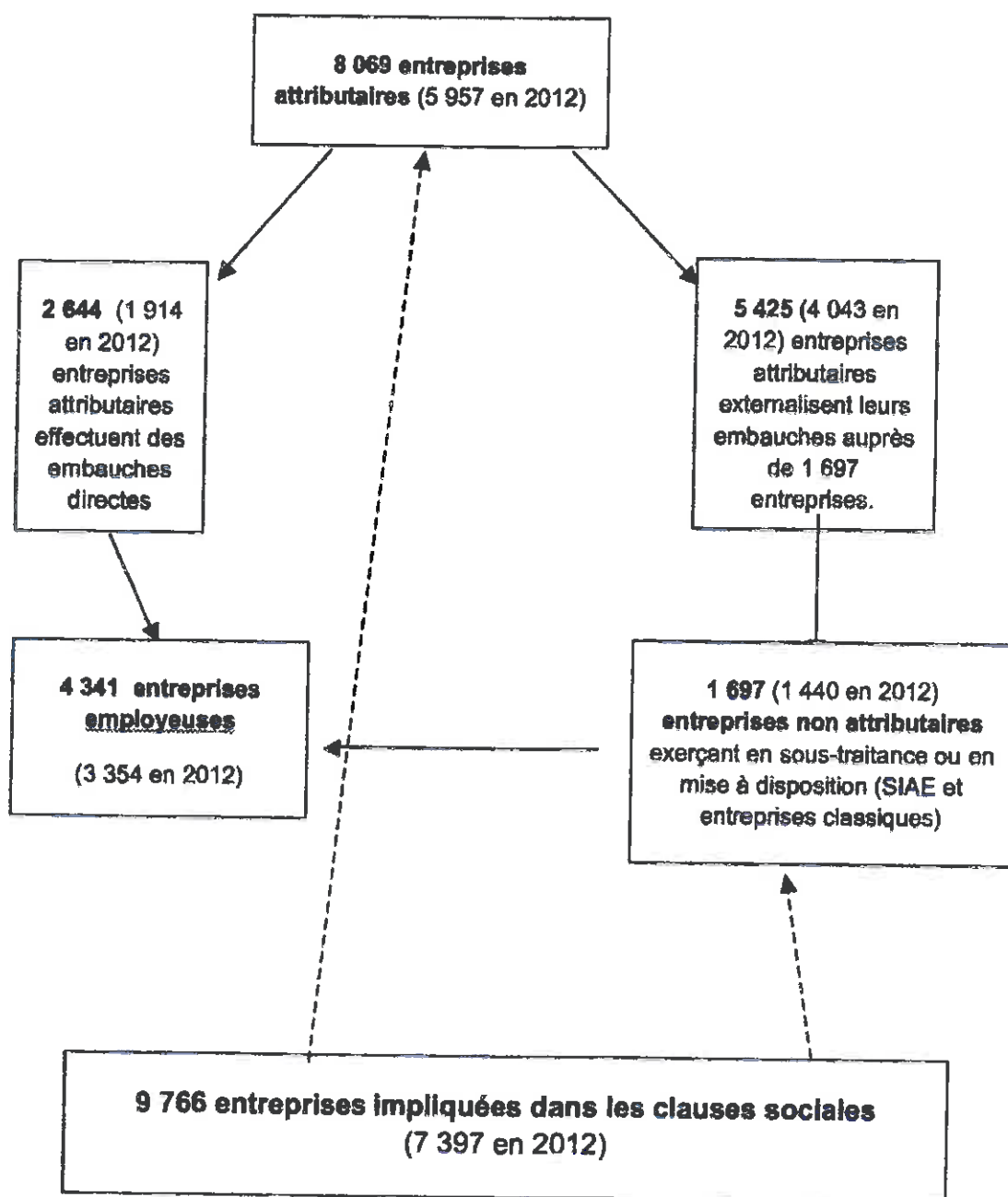
Pour l'année 2013, on compte **8 069 entreprises attributaires** dont :

- 2 644 ont recours à l'embauche directe, soit 33 %.

- 5 425 (67 %) externalisent leurs embauches auprès des 1 697 entreprises non attributaires via la sous-traitance (entreprises classiques ou d'insertion) ou la mise à disposition de personnel (travail temporaire classique ou d'insertion, Associations Intermédiaires et GEIQ).

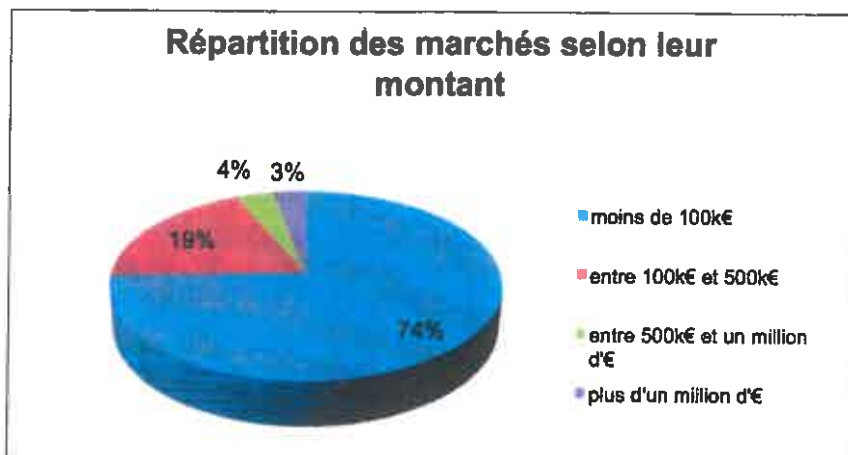
Les entreprises employeuses dans le cadre de la clause sont celles qui embauchent directement les participants, sont au nombre de 4 341 (2 644 + 1 697) pour cette année.

Les entreprises impliquées dans les clauses sociales sont donc au nombre de 9 766. En effet, viennent s'ajouter aux entreprises adjudicataires (8 069) les entreprises sous-traitantes (1 697).



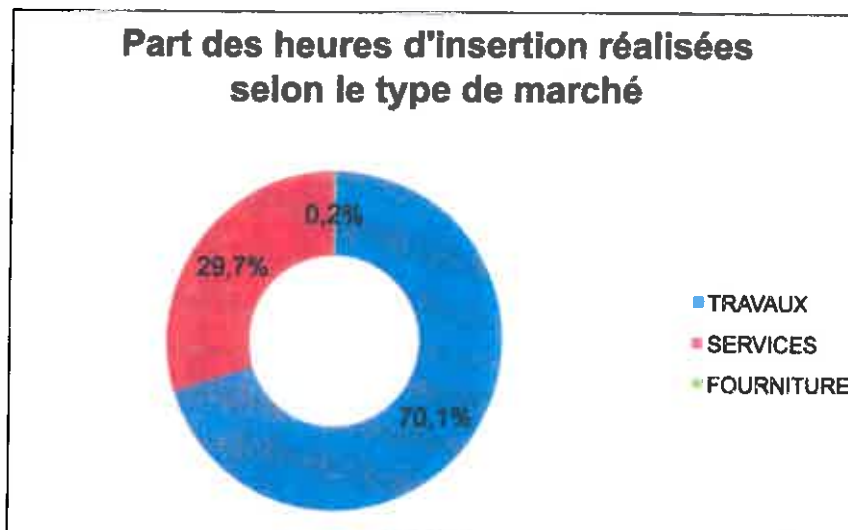
LES MARCHÉS

On comptabilise **24 035 marchés** (+ 34 % par rapport à 2012) saisis sur la période 2013, dont les montants se répartissent de la manière suivante :



Cette répartition reste relativement stable, en effet :

- 74% des marchés font de moins de 100 000 euros, ce qui représente 2 % de moins qu'en 2012.
- Les marchés de plus d'un million d'euros ont progressé de 1 % par rapport à 2012.



Les 7 764 586 heures d'insertion réalisées se répartissent ainsi :

- Marchés de travaux : 5 444 288 heures d'insertion soit 70,1 %
- Marchés de services : 2 303 223 heures d'insertion soit 29,7 %
- Marchés de fournitures : 17 075 heures d'insertion soit 0,2 %